

Ville/Commune de
Code INS

n°

Modèle 3

Notification d'inscription prévue à l'article 7, § 5, alinéa 2, de l'arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers.

L'Officier de l'état civil de la ville/commune de
certifie que le(la) dénommé(e)
(nom, prénoms, numéro national)

- a fait l'objet, après enquête constatant la réalité de la résidence
- sur décision du Ministre de l'Intérieur ou de son délégué du
- en exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat du

d'une inscription, à titre de résidence principale, aux registres de la ville/commune de

ainsi que les personnes appartenant au même ménage ou certaines d'entre elles (nom, prénoms, numéro national, désignation de la personne de référence du ménage, s'il ne s'agit pas du déclarant).

Veillez envoyer les dossiers personnels correspondants

(Date)

Signature de l'Officier de l'état civil
ou de son délégué

Sceau de la ville/commune